

MAIRIE DE COBONNE

26400 COBONNE

Tél : 04.75.25.24.77

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 05.02.2024

Présents : Julien BODENNEC, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Franck GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Thomas ROLLAND Philippe RIBIERE

Absents excusés : Anni VLAKONEN donne procuration à Nathalie PADEE, Raymond FARNIER donne procuration à Manuel GASCOIN

Secrétaire de séance : Christian GENCEL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 04 Décembre est approuvé à l'unanimité

Carnet rose, carnet Gris : Le maire annonce la naissance d'Aarni Ilmari Solofoarimanana , et le décès de Mme Magnon (doyenne de la Commune).

Le conseil municipal souhaite la bienvenue au petit Aarni et présente toutes ses condoléances à la Famille Magnon.

1- Débat sur le budget 2024

Proposition de soutien aux associations :

ADMR	250,00 €
Arts et Culture Gervanne Sye	50,00 €
ACCA Cobonne	120,00 €
Ass. Amis du vieux Cobonne	120,00 €
Désert Numérique	100,00 €
La Pépi	50,00 €
Lysandra	50,00 €
RASED	27,00 €
Les Restos du Coeur	50,00 €
UPVD	50,00 €
TOTAL	967,00 €

Rappel :

Le versement de la subvention votée se fera après réception du CR de l'AG 2023 incluant un bilan financier. Le montant dédié aux associations en 2023 était de 920 €.

Le conseil municipal approuve la proposition des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

La particularité du BP 2024 est lié à l'excédent de la clôture du budget M49 (eau et assainissement) et au passage en budget M57, et le montant des travaux de réfection du chemin de la Maronne et de l'évacuation des eaux de ruissellement.

Les membres du conseil débattent sur les projets à inscrire au budget 2024 :

Il est proposé en investissement de :

- Passer le budget voirie à 25 / 30 000 € (pour 20 000 proposé)
- De consacrer 1 000 € au jardin du verger (plantation d'arbres fruitiers et aménagement de l'espace)
- De provisionner 10 000 € sur la création d'un terrain de boule à côté du jardin du verger
- De rénover les peintures et l'éclairage de la salle polyvalente, cuisine et salle à manger
- De provisionner 15 000 € sur l'étude du projet rénovation mairie / école dont le financement reste à définir. Il est cependant acté que le contenu du projet, l'estimation de son coût et le plan de financement sont des prérequis à l'engagement de fonds sur ce poste. Julien Bodennec s'engage à organiser une réunion de travail pour avancer sur ces points. (Le 18 mars est à confirmer)

Les lignes budgétaires seront intégrées dans le BP 2024 qui sera voté en mars.

2- Délibération sur le transfert de l'excédent budgétaire M49 au SMPAS (à la clôture de l'exercice) :

Le montant de l'excédent budgétaire de l'investissement se monte à :
58 675,23 €

Le montant de l'excédent budgétaire de Fonctionnement se monte à :
12 688,91 €

Soit un total de 71 364,14€ HT

Pour information les emprunts (Eau et Assainissement collectifs, soit 4 emprunts actifs, sont transférés au SMPAS et représentent environ 32 000 €). De plus des frais de réparation de la station UV facturés en 2024 seront pris en charge par le syndicat. Il est rappelé qu'une délibération « concordante » est requise de la part du SMPAS afin de faire valider les montants transférés. Les montants ci-dessus doivent être validés par le compte de gestion (ceux présentés sont issus du compte administratif).

Le Maire propose de transférer 40 000 € au SMPAS afin de couvrir les charges transférées et les travaux de modernisation du réseau de Cobonne (télésurveillance) et de transférer 31 364,14 € sur le budget de fonctionnement de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

3- Délibération :

Appel du solde des cotisations des frais de scolarité du deuxième semestre de 2023 auprès de la commune de Gigors et Lozeron. Le nombre d'élèves inscrits de la Commune de Gigors en septembre 2023 est de **5 élèves**.

Les frais de scolarité par élève s'élèvent à 855,59 € (qui comprennent les frais de personnels de fournitures et de charges (chauffage et entretien du bâtiment).

La somme de 4 277,93 € est due par la Commune de Gigors et Lozeron au titre du deuxième semestre 2023. (Septembre à Décembre)

A noter : En 2024, la CCVD facture les repas des personnels adultes (service) à 6,5 € / adulte / repas. Ce cout sera intégré dans la répartition des frais de scolarité.

Vote Pour à l'unanimité

4- Délibération : Approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi il convient de valider les orientations du PADD. Le maire fait une lecture des 3 axes, rappel que le document a été envoyé aux élus.es et ouvre le débat.

Vote : pour à l'unanimité avec la remarque suivante concernant l'axe 1 «Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du Territoire » page 16 du document :

Point : « protéger les bords de rivière tout en maintenant des accès publics »

Le conseil s'interroge sur la possible confusion qui pourrait découler de ce point au regard de l'usage parfois excessif observé sur le non-respect des cours d'eau par les promeneurs ; Il est donc souhaité qu'une mention concernant la protection du milieu naturel soit associé au maintien des accès au public. (Il est fait référence notamment aux débats estivaux récurrents sur la fréquentation et le passage de promeneurs dans le lit des cours d'eau en période d'étiage – entre autres dans la Gervanne).

5- Information au Conseil : Demande du Directeur de l'école pour bénéficier d'une somme de 300,00 € sur le compte de la coopérative scolaire qui serait pris sur le budget général voté en 2024.

Cette demande est justifiée selon lui afin de pouvoir acheter des matériels pour les enfants à des prix plus avantageux. Il conviendra de s'assurer en cas d'avis favorable de la manière dont ce virement pourrait être réalisé (transfert vers la coopérative de l'école ?). Il sera demandé un récapitulatif des achats en fin d'année civile (décembre 2024) pour permettre à la commune de vérifier l'usage des fonds transférés.

Le Conseil prend acte et n'a pas d'objection, le récapitulatif des dépenses étant requis annuellement.

6- Information sur la demande du Directeur de l'école de pouvoir repeindre les marquages de jeux au sol dans la cour et de repeindre la petite maison (il semblerait

qu'il reste de la peinture du mur). Sujet présenté par Julien Bodennec. (A noter le congé de M Fournet pour 4 mois à compter des vacances scolaire de Février).

Le conseil prend acte et n'a pas d'objection à formuler

7- Site internet Gervanne / Sye : Vote sur l'adhésion pour

8- 2024 ou arrêt de la participation de Cobonne ?

Le débat sur ce sujet a soulevé la question de la mise à jour régulière des informations concernant notre commune sur ce site.

A ce jour seuls les CR des CM sont postés. Il est toutefois souligné l'importance de voir figurer Cobonne dans les communes du bassin de vie Gervanne Sye.

Le fait que la commune dispose de son propre site induit des doublons, et il est suggéré de mettre un lien direct pour rediriger les consultations sur le site de la mairie. Cependant il n'y a pas de volontaire pour animer ce site de manière plus dynamique pour Cobonne.

Vote : 5 pour le maintien de l'adhésion, 2 contre , 4 abstentions

9- PNRV : Retour sur la réunion d'information du 06/12/23 à Suze : Manuel Gascoin

Il est prévu de se prononcer par vote sur l'adhésion éventuelle de la commune d'ici l'été.

Manuel Gascoin revient sur le compte rendu de réunion diffusé aux membres du conseil.

Le coût de l'adhésion (environ 800 €/an pour la Commune) est compensé par des subventions à hauteur de 95%.

Le PNRV est à considérer comme une boîte à outil sur les questions nature / environnement et agricoles. De même des actions pédagogiques sont possibles en milieu scolaire.

La proposition d'une rencontre entre des représentants du PNRV et les membres du Conseil municipal est retenue. Manuel Gascoin se charge de proposer une date de rencontre avant fin avril.

10- Végétalisation du cimetière : Propositions de Julien Bodennec

Julien présente plusieurs possibilité qui conduise à réfléchir sur l'agencement intérieur du cimetière en tenant compte des accès (engins et public) tout en apportant de la végétalisation. (Arbres et rampant sur les murs).

Un conseiller fait remarquer qu'il faut s'assurer du système racinaire pour les arbres que nous envisageons de planter. Un autre que nous pourrions planter des arbres côté Est à l'extérieur de l'enceinte.

L'installation d'un banc est aussi suggérée.

Tout cela démontre le besoin de faire un plan d'implantation des tombes et végétaux avant de passer à la plantation.

11- Questions diverses

Recrutement ATSEM : Suite à l'annonce de la démission de Mme Uderso une série d'entretiens pour le recrutement de son ou sa remplaçant.e aura lieu le Mercredi 7

février en présence de Nathalie Padée, Julien Bodennec et du maire.
8 CV ont été reçus et 6 candidates sont sélectionnées pour entretien.

Pour information le maire indique le dépôt d'un PC sous le jardin du Donjon. Le maire fait remarquer que la hauteur prévue de la toiture (5,45m) affectera la vue du jardin sur la vallée. Il est convenu d'échanger sur ce point avec les pétitionnaires.

Point sur les deux PC déposés par la SCI baume Rousse : La DDT a demandé des engagements relatifs à la ressource en eau potable aux pétitionnaires

Le maire fait part de dégradations concernant la tour derrière l'église et de la plaque en verre permettant l'observation d'anciennes peintures. Ceci est regrettable et pose la question de l'interdiction d'accès au mur des ruines de la tour.

Voirie : Il est demandé que soit posé des plots réfléchissant sur la montée de baume rousse pour matérialiser les espaces de croisements (surtout nécessaire de nuit).
Point pris en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 23h30.

Le Secrétaire de Séance :

Christian GENCEL